Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: ix-Fourcoing: Trois mois. . 13.80
Six mois. . . 26.>> Un an , . . 50.>>

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. La France et l'Etranger, les frais de pôste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Teut abonnement continue, paga'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Les abonnements et les annonces pour Journal de Roubaix sont reçus : AIX, aux bureaux du j

A ROUSAIX, aux bureaux du journal.
A LELE, à la succursale de l'Agence
Facie, rue de la Garé et aux bureaux du
Mémariel, Grande Place (entrée par les
labris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lille. A PARIS, aux bureaux de l'Agence leves, Place de la Boarse, 8, ou rue otre-Dame-des-Victoires, 84.

ROUBAIX, LE 9 JUILLET 1881

BOURSE DE PARIS 8 JUIL. 9 JUIL.

2 9/0. | 85 75 / | 85 55 / | 17 35 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 | 18 7 25 |

r MM. Noulez, Cannis- 8 Juil. 9 Juil. 86 00| 88 82 82 86 65| 86 50| 199 57 199 42| 86 60| 868 90| 850 00| 665 00| 665 00| 1990 00| 695 00| 717 00| 718 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 719 00| 7 que de France que d'Escompte. Hypothécaire de Paris. scier Algérien ecier de France se 1877. ord d'Espagne.

DÉPECHES COMMERCIALES Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, présentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry-

Havre, 9 juillet. Havre, 9 juillet.
Ventes 1 000 b. Marché inchangé.
Liverpool, 9 juillet.
Ventes 10,000 b. Marché soufenu.
New-York, 11 3/18.
Recettes 4,000 b.
New-Orléans low middling 79 1/2
Savannah 70 1/2

BULLETIN DU JOUR

La Chambre est pressée de s'en aller. En d'autres temps, dans les circonstances actuelles, le budget de la guerre cut donné lieu à une vive discussion qui serait prolon-gée certainement pendant plus d'une. séance Tout s'est borné à l'intervention de M. Des Roys, et hier le budget de la guerre a été expédié entre une dizaine de projets d'intérêt local, et le vote d'un crédit

d'intérêt local, et le vote d'un crédit de quatre millions destiné à venir en aide aux départements.

On a une hâte tout aussi grande, au Sénat, de prendre la clef des champs. C'est ainsi qu'il ne s'est trouvé que 175 sénateurs pour voter sur le fameux article 16 de la loi sur l'obligation de l'instruction primaire. Un amendement de M. Lerover n'a été adonté que par 91 Leroyer n'a été adopté que par 91 voix contre 84. Le Sénat a décidé que les noms des absents figureraient au Journal of ficiel! Voilà une péna-lité rigoureuse sans doute, mais il nous semble fort problématique

qu'elle soit de nature à retenir les

BUREAUX: RUE NEUVE, 17

récalcitrants au Luxembourg.
Les préocccupations du monde Les préoccupations du monde politique roulent sur les deux questions suivantes : le départ des Chambres et le retour de M. Albert Grévy. Il paraît décidé que la Chambre des Députés, après avoir expédié le budget des recettes, s'ajournera, laissant à son président le soin de convoquer les députés a domicile en cas d'urgence. Hors ce cas, la Chambre restera en vacances jusqu'apprès le vote du budget de 1882 par le Senat. Cette résolution de nos honorables du Palais-Bourbon implique de leur part l'intention bien arque de leur part l'intention bien ar-rètée de ne s'occuper d'aucun des nombreux projets qui attendent sur le marbre de la tribune parlementaire.

Quant à la question Albert Grévy, elle est résolue dans le sens que nous avons indiqué. Les démentis n'y changeront rien.

Le gouverneur général rentrera prochainement en France et ses fonctions passeront en d'autres mains. Les dépèches nous donnent des renseignements contradictoires sur ce qui se passe du côté de Sfax; en tous cas, il n'est pas officiel que le bombardement de cette place ait commencé. L'Agence Havas nous annonce, d'un autre côté, que Bou-Amena a repassé le Chott, filant entre deux de nos colonnes. Le Journal of ficiel anno nce la pro-motion de M. Pasteur à la dignité de grand croix de la Légion-d'Hon-part. La science et l'humanité cap-

neur. La science et l'humanité s'ap-plaudiront de cette distinction si justement méritée. M. Pasteur a attaché son nom à des découvertes qui feront époque dans l'histoire de la civilisation et du progrès. Le gouvernements'est honoré lui-même en honorent un sevent si éminent en honorant un savant si éminent. en lui accordant la plus haute ré-compense qu'il eût à sa disposition. Un autre décret donne pour succes-seur à M. Lalanne, directeur de l'école des ponts et chaussées, M. Tarbé de Saint-Hardouin, inspecteur général des ponts et chaussées. M. Lalanne est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LE 14 JUILLET

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs:

Monsieur le recteur,
Le gouvernement désire que la fête du
14 juillet soit célébrée partout avec l'éclat
que comporte une solennité nationale.
Je vous prie, en conséquence, de donner
des instructions pour que les chefs d'établissements placés sous vos ordres prétent aux autorités locales le concours le
plus large en vue de la solennité et pour
que tous les édifices relevant du département de l'instruction publique soient pament de l'instruction publique soient pavoisées et illuminés. Recevez, monsieur le recteur, l'assu-rance de ma considération très distin-

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Juces Ferry.

D'autre part, le ministre de la guerre vient d'informer, à la date du 29 juin, les commandants de corps d'armée qu'il a arrèté les dispositions suivantes à l'occasion de la fête du 14 juillet prochain.

Dans les villes où se trouvent station-nés des régiments ou des bateries d'ar-

tillerie, il sera tiré trois salves de vingt

tillerie, il sera tiré trois salves de vingt et un coups de canon: la première à huit heures du soir.

Les troupes de toutes armes prendront la grande tenue. Les édifices militaires seroni payoisés et illuminés dans la limité des reisources dont on disposera.

La gendarmèrie aura également la grande tenue, et ses casernes seront illuminées et pavoisées.

Le ministre a en outre autorisé les commandants de corps à prêter le concours des musiques militaires aux fêtes organisées par les municipalités, après s'être présiablement entendus à ce sujet avec ces dernières.

Enfin, le ministre de la marine a décidé qu'à l'occasion de la fête du

décidé qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet une journée de solde serait payée aux ouvriers des arsenaux qui auront été présents sur les chantiers le mercredi 13.

LE DISCOURS DE M. DES ROTOURS.

(Suite).

M. JEAN DAVID. Lisez la réponse du

M. JEAN DAVID. Lisez la reponse du ministre.

M. DES ROTOURS. Voici la réponse du ministre; je vais la faire passer sous vos yeux. Elle vous surprendra beaucoup quand je vous l'aurai lue.

Voix nombreusse au centre et à gauche. Lisez lisez!

M. LE COMTE DE ROYS. Lisez toujours; nous verrons après.

nous verrons après. M. des Rotours. Vous allez l'entendre;

nous verrons après.

M. DES ROTOURS. Vous allez l'entendre; la voici:

« Sir Charles Dilke déclare qu'il veut répondre immédiatement à la première question. Les négociations relatives au traité de commerce ont été absolument distinctes de toute communication sur la Tunisie; donc, il n'y a pas le moindre fondement dans les bruits relatifs aux concessions dont on a parlé.

» Sir Charles Dilke répondra demain aux autres questions de lord Churchill.

M. JULES FERRY, président du conseil. Eh bien, vous êtes rassuré?

M. DES ROTOURS. L'honorable président du conseil me dit: Etes vous rassuré? Je suis rassuré autant que M. le président du conseil a été surpris de la réponse de M. Dilke. (Interruptions.)

Je n'aurai assurément point le mauvais goût de douter de la sincérité de l'honorable M. Leroy Beaulieu, non plus que de celle des deux illustres membres du parlement anglais.

Vous avezété étonné de cette réponse... (Non ! non! à gauche.) moi, elle m'a paru naturelle...

M. Le Président Monsieur des Rotours vous me permettrez de dire, purce qu'il ne faut pas que le compte-rendu de la séance laisse place à l'équivoque, que vous êtes le seul à vous étonner de la réponse qui a été faite. (Très bien l'a gauche et au centre.)

M. DES ROTOURS. Pas du tout! J'ai dit l'avoir trouvée naturelle.

M. DES ROTOURS. Pas du tout! J'ai dit l'avoir trouvée naturelle.

l'avoir trouvée naturelle.

M. Paul. Bert. Nous ne nous éton-nons même pas du procédé d'argumen-

M. DES ROTOURS. Messieurs, je voulais m. Des rotores. Messieurs, je vodimer retenir de cette lecture uniquement ceci : c'est qu'il est mauvais que la concomi-tance des négociations sur des traités de commerce et sur des questions diplo-matiques de politique étrangère. (Ré-clamations à gauche. — Approbations à droite !

M.LE COMTE DE COLBERT-LAPLACE.C'est parfaitement juste.
M. LE COMTE DE ROYS. Ce n'est pas la

M. LE COMTE DE ROYS. Ge n'est pas la question!

M. DES ROTOURS... puisse autoriser de pareilles appréciations. (Nouvelles réclamations à gauche.) Vous protessez, messieurs.

Vous êtes convaincus, apparemment, que le traité de 1860 n'a aucunement et à aucun degré été la conséquence de l'annexion de Nice et de la Savoie à la France... (Oui foui l'à gauche.)

M. DETHOU. À la question!

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, laissez parier, nous sommes dans la discussion générale.

M. DES ROTOURS .. Vous en êtes con-

générale.

M. DES ROTOURS .. Vous en êtes convaincus, messieurs; mais moi, je suis sur ce point d'un avis différent.

Trop souvent nos industries ont payé la rançon des fautes de notre diplomatie étrangère. C'est un des notifs qui me font recouter les traités de commerce.

rancon des feutes de notre diplomatie étrangère. C'est un des motifs qui me font recours les iraités de commerce.

Vous pourriez croire que M. Dautresme et M. Amé ont commis une hérésie historique en auposant qu'entre le traité de commerce de 1786 d'un côté et la situation politique générale de la France de l'autre, il n'y avait aucune espèce de corrélation. Toutes les opinions sont permises ; soulevent, je suis de ceux qui pensent que ce qui s'est passé autrefois peut se reproduire dans l'avenir, qu'il y ait concomitance entre des négetiations sur ces sortes d'affaires... (Ruments gruche)

Si cette situation constitue un danger pour l'industrie, elle constitue également un péril pour le Gouvernement. Comme un tarif général ou conventionnel n'est jamais parfait, il est facheux de donner aux industriels qui ont été lésés le droit de dire que, en définitive, les souffrances qui en ont résulté pour eux ont été, non pas la conséquence de préoccupations uniquement économiques, mais bien plutot de préoccupations politiques. (Interruptions à gauche.)

M. DETHOU. Encore! Mais c'est la cinquantième fois que vous dites cela!

M. Le Président. — M. des Rotours a parfaitement le droit de dire cès choses.

M. HAENTJENS. — Monsieur Dethou, vous viendrez répondre à la tribune.

M. Le Président. — Monsieur Haentjens, n'encouragez pas les interruptions.

M. HAENTJENS. — Monsieur flaentjens souvent!

M. DES ROTOURS. — Voilà pourquoi il me parait mauvais d'enfrer dans cet en-

M. DES ROTOURS. — Voilà pourquoi il me paralt mauvais d'entrer dans cet en-grenage et d'aller de prorogation en pro-rogation; il me déplait souveraine-ment, après avoir fait une première étape, qu'on m'a assuré devoir être la dernière, de me remettre en route pour une autre qu'on m'a assuré devoir être la dernière, de me remettre en route pour une autre étape qu'on me dit, catte fois encore, définitive; et il m'est permis, je crois, d'être un peu incrédule aujourd'hui, surtout quand je sais que cas prorogations ne serviront à autre chose qu'à prolonger les négociations d'un traité de commerce parallelement à des négociations diplomatiques.

matiques.

Il y a encore une autre préoccupation... (Exclamations à gauche), qui a
été émise par M. Dautresme, et à laquelle
M. le ministre n'a pas répondu. Il nous a
dit : Il faut que nous armions nos négociateurs.

Oui i il faut armer les négociateurs, il faut les rendre fort pour faire prévaloir-les intérêts français. Mais est-ce que cette prorogation loin d'armer nos négocia-teurs, ne va pas produire un effet différent, p'en doulez pas et portans à parche rent ? Oui, elle produira un effet différent, n'en doutez pas, et pourquoi ? parca qu'elle va démontrer aux Anglais, qu'en résistant aux justes demandes du ministre ils en sont arrivés à continuer un régime que personne n'ose défendre, et pour lequel cependant certains intérêts se passionnent. C'est le maintient en fait des droits à la valeur. Les droits à la valeur, c'est la fraude organisée. Je ne comprends pas que nous maintenions une tarification qui est contraire aux intérêts bien entendus de la morale financière.

Interess bien entendus de la morale innancière.

Nous allons maintenir pour notre industrie non pas le régime de 1860, mais un régime tout différent.

J'ai établi, et je ne reviendrai pas làdessus, j'ai établi lors de la première prorogation que, tandis que nous n'avions augmenté aucun de nos droits à l'importation, les nations étrangères avaient relèvé contre leurs tarifs à l'entrée des marchandises françaises. Vous trouverez au Journal Officiel cette longue énumération.

Mais, dans ces derniers temps, vous avez pu voir dans le Journal Officiel de l'empire d'Allemagne, que des relèvements nouveaux, sensibles, ont été inprofuits sur quelques-uns de nos produits. J'aperçois quelques-uns de mes collègues sourires ! C'est cependant la vérité absolue.

M. Bergeror. C'est exact.

M. BERGEROT. C'est exact. M. DES ROTOURS. Ce n'est pas une inm. DES ROTOURS. CE PEST PAS UNE INvention malheureusement, car je trouve
dans le numéro du 2 juin du Moniteur
de l'empire l'Allemagne, que pour lous
les tissus de laine, non imprimés, alors
qu'il n'y avait autrefois qu'un droit uni-

que de 163 fr. par 100 kilogrammes, le ta-rif actuel est de 168 et de 275 fr. par 166 kilogrammes. Je continue,

kilogrammes.
Je continue.
Pour les tissus de laine imprimés pesant moins de 200 grammes par mêtre comprenant la passementerie, boutonnerie, peluche, tissus combinés avec des fils mélangés, le droit ancien de 187 fr. a été porté à 275 fr.
A gauche. Aux voix! aux voix!
Un membre. Ces chiffres ont été indiques dans le Journal officiel.
M. DES ROTOURS. Pour les pâtes alimentaires, les semoules, qui intéressent Marseille, — je ne devrais pas parler de Marseille, — je ne devrais pas parler de Marseille, qui est trop bien défendu — là aussi il y a un reférement considérable.
Le droit ancien était de 2 fr. 50, et le droit nouveau est de 3 fr. 75.
Sur les raizins frais, qui étaient précédemment exempts, il y a maintenant un droit de 18 fr. 75.
D'un autre côté, les diminutions de droits d'entrée votées dans le tarif général sur certains articles à l'entrée en France sont dès à présent appliquées no-nobstant la prorogation.

rai sur certains articles à l'entrée en France sont dès à présent appliquées nonobstant la prorogation.

Notre industrie métallurgique en fait la triste expérience. — Le droit ancien de 9 fr. sur les rails d'acier a été réduit à 6 fr. D'autres réductions ont été faites au tarif général. Elles sont dès à présent appliquées. Les états de douanes pour les cinq premiers mois de 1881 révélent une augmentation de plus de 6 millions pour les seuls produits métallurgiques, relativement à la même période en 1850.

Quand on nous dit: il 'sigit d'une simple prorogation, ce n'est rien, c'est le maintien du statu que, le maintien du statu que, le maintien du statu que e ce qu'il a de défavorable pour nous; que c'est la situation de 1860 singulièrement aggravée.

Quand nous voulons exporter nos produits à l'étranger, nous trouvons à la frontière des Elats d'Europe, des droits augmentés dans des proportions considérables.

Quelque déplorable que soit ce régime de provisions en de proprieur des produits de le considérables.

augmentés dans des proportions considérables.

Quelque déplorable que soit ce régime du provisoire indéfini, s'il m'était démontré que la prorogation qu'on nous propose sera la dernière, si j'étais convaincu que le Parlement n'en aczeptera plus d'autre, si j'étais certain, surfout, qu'à défaut de l'acceptation des tarifs modères qui sont proposès, par M. le ministre, aux puissances étrangères, le Gouvernement et la Chambre accepteraient cetté idée, qui a été émise et développée, tout à l'heure, avec l'autorité qui leur appartient, par l'honorable M. Dautresme et l'honorable M. Delafossé, à savoir : qu'il y aura lieu de faire établir le tarif minimum par un vote du Parlement, si j'avais entendu sur ces divers points des déclarations favorables du Gouvernement, j'aurais voté la prorogation mais, dans la situation qui nous est faite, j'ai expliqué à la Chambre les raisons qui font qu'il m'est impossible de voter la prorogation. (Très bien l'très bien l'à droite.)

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI A L'OCCASION DE SA PRISE EN POSSESSION.

(Suite)

Nous n'ignorons pas que nos revendications, si fortement appuyées qu'elles soient en droit et en fait, sont aujourd'hui méconnues et violées; dans cette question des libertés de l'Eglisé comme en beaucoup d'autres, les mots tiennent la place des raisons, ainsi on crie au privilège, on invoque le droit commum, on ne souffrira pas, dit on, un Etat dans l'Etat. De l'Etat on fait un Dieu qui absorbe tout : religion, famille, traditions, droits, devoirs; c'est le césarisme paien dans sa conception la plus despotique et la plus brutale. Jamais, N. T. C. F., jamais nous n'admetitrons ces révoltantes prétentions d'où qu'elles viennent et quel que soit le péril de la résistance. Nous nous rappellerons nos aleux dans l'Episcopat: Athanase que cinq exils et la puissance de trois Empereurs ne purent déconcerter; Basile de Césarée, qui a fait à un Préfet de l'Empire catte fière réponse : « Vous dites que jamais personne ne vous a parlé avec tant de hardiesse, c'est que vous n'aviez pas encore rencontré

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Les abonnements et les annonces coa-reques à *Houbaixe*, au bureau du journal à Lille, chez M. Quanne, libraire, Grande, Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitm BT Co., 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, POFFICE DE PUBLICITÉ.

de Cantorbéry, défenseur jusqu'au martyre des libertés de son Eglise, nos Evéques Français, de la fin du siècle dernier, qui partent pour l'exil et se laissent massacrer piutôt que de souscrire à la constitution civile du clergé; enfin la plus illustre victime de la Commune, Monsoigneur Derboy, archevêque de Paris, qui répond à ses juges où plutôt à ses bourreaux: Quarante Communes ne me feront pas signer un tel acte; et d'un pas résolu il marche à la mort.

Pontife, Docteur, défenseur de son Eglise, l'Evêque est le générateur de la vie surnaturelle, l'Evêque est le générateur de la vie surnaturelle; il sugendre et perpètue la râce chrétienne. Les moyens ordinaires et voulus de Dieu par la transmission et la conservation de la vie surnaturelle parmi les hommes, ca sont les sacrements. Or, par son pouvoir d'Ordre, l'Evêque possède la source des sacrements. Or, par son pouvoir d'Ordre, l'Evêque possède la source des sacrements. Or, par son pouvoir d'Ordre, l'Evêque possède la source des sacrements. Or, par son pouvoir d'Ordre, l'Evêque possède la source des sacrements, c'est de sa plénitude que Prèrèreset filèles reçoivent les ruisseaux fécondants de la grâce. « L'Evêque, dit saint Ignace, marby, est l'image du Père éternel, et de même que le Seigneur Jésus ne pout rien sans son Père, de même ni vous, fidèles, ni vous, Prètres, ni vous, mistres, vous n'avez rien, vous ne pouvez rien sans l'Evêque, L'Evêque, dit à son tour saint Denis, étant l'image du Père et ayant reçu une abondante part de sa puissance d'engendre, tout ordre, tout mystère, tout sacrement procède de lai. C'est aussi la pensée de David, quanti l'ompare la grace à l'huile oderante répandue sur la tête du Pontife Aaron, et de sa étate coulant par flots sur sa poitrine, puis les franges de sa robe sacerdotale. Le Pontife Aaron, cest l'exèque; toute grace découle de sour chef consacré par l'huile sainte; elle s'épanche d'abord sur sa poitrine, c'est-à dire sur les Prètires, puis elle va, elle coule jusque sur les extremités de la orgendrés à la vie d

Pater. Persenne n'a été plus Père que lui.

La dignité Episcopale est bien assez grande pour que, s'il était permis de l'ambitionner, on fut satisfait au point de ne plus rien désirer : le travail incessant qu'elle impose à celui qui veut accomplir dans son intégrité cette sublime vocation, est tel qui ne laisse plus de place à d'autres préoccupations. Aussi n'ajouterons-nous qu'un mot pour vous déclarer qui si nous voulons être Evêque tout entier, nous voulons nêtre Evêque tout entier, nous voulons n'être qu'un Evêque, rien autre chose.

Toutefois il importe que vous sachiez bien que nous ne nous désintéresserons pas de la prospérité et de la gloire de notre pays. Le vrai patriotisme et la Religion se sont toujours prêté un mutuel appur; les peuples historiques ont toujours été des peuples religieux, les grands citoyens se sont partout montrés pleins de respect pour la religien. Pour nous, Evêque, l'amour de la France se confond avec l'amour de l'Eglise, elles sont nos deux patries et nous serions heureux de sacrifier pour elles notre vie. Quant à la ferme du gouvernement de notre pays, elle ne peut nous être indifférente, et qui

PRUILLETON DU 10 JUILLET

HISTOIRE

Dix-huit Prétendus

PAR CAMILLE DEBANS XII Et de grosses larmes vinrent emplir ses

 Ne te désole pas, ma chérie, et con-tinue, dit madame Saint-Aubin, pendant que madame de Nathus réparait le mauis effet de sen interruption en

vrant sa fille de baisers et en lui disant

— Parle... parle, ma mignonne — Eleyée au château de Nathus, aux côtés de ma mère, qui n'avait jamais su grande occasion de me faire enten ire un langage enthousiaste, M. André du Hes tre m'apparaissait comme la premièr manifestation d'un sentiment presque nouveau pour moi : le patriotisme. Par moi, n'est-ce pas ? dit-elle en ant à M. de Montaigre avec un petit geste désespéré, je ne savais rien

Le juge de paix, qui avait deviné le reste, souriait maintenant et encoura-geait Antoinette, en laissant voir dans

- Le patriotisme ! reprit la jeune fille, il naquit dans mon ame avec une espèce de fougue et il s'y développa d'une mira-

. in the last of the second way with

suis fière.

çant ces derniers mots relevait hardiment la tête et donnait un mouvement cavalier à sa merveilleuse chevelure blonde. - Presque en cachette, continua-t-elle, je lisais les journaux. On y parlait

de relèvement, d'expiation, on y écrivait de temps en temps le mot de revan-Je croyais tout ce que je voyais imprimé, j'y crois encore. Plus j'étais envahie par cet amour de la patrie, plus je me sentais forte. Et je me demandais quel rôle était celui de la femme, de la jeune fille dans cet élan universel des Fran-

cais vers le bien, vers la vertu. Mademoiselle de Nathus, très animée était admirablement belle dans son enthousiasme. Son front rayonnait, ses

yeux jetaient des éclairs. - Mais, dit-elle plus doucement, à mesure que mon ardeur grandissait, je voyais aussi devant moi la tête pâle de elui à qui je davais ces sensations pures

et puissantes André du Hestre m'apparaissait vraiment, et je le remerciais de son courage et je lui adressais des actions de graces pour m'avoir fait comprendre ce

que je comprenais.

De temps en temps, alors, revenaient à mon esprit ces deux mots auxquels je n'avais pas fait grande attention : me

Ayant sans cesse devant les yeux la

pas de plus noble ni de plus digne. Que te timent prit aussi naissance dans mon cœur à côté du patriotisme, un sentimen auquel je n'ose pas donner de nom.

Mais je sens que si j'avais dû me ma rier, j'aurais été heureuse au delà de mes rèves les plus fous, avec celui qui est

Voilà reprit la jeune fille avec un léger tremblement dans la voix, voilà l'idéal qui m'a conquise; voilà pourquoi teus ces médiocres messieurs sans cœur, sans foi sans amour, sans patriotisme me répugnent et me repoussent, voilà pourquoi j'ai refusé d'en épouser aucun.

Car, ajouta-t-elle plus bas et en laissant couler ses larmes, je crois bien que je l'aime, que je n'aime et que je n'aimerai que lu

Elle se tut. Baissant les yeux et ployant un peu les épaules comme un enfant timide qui craint une réprimande, ells attendait. M. de Montaigre, madame Saint-Aubin et madame de Nathus, vraiment stupéfiés par les dernières paroles d'Antoinette, se

regardaient sans trouver unmot à échan-La confession, il faut en convenir, ne péchait point par la vulgarité. L'imagi-nation de cette petite fille, tenue en bride par la sotte vanité d'un père prétentieux et v.de, à peiné soupçonnée par une mère qui portait en elle une lourde douleur, l'imagination de cette enfant était partie

culeuse façon, avec une rapidité dont je | figure de mon héros, je m'en imaginais | tout d'un coup à la recherche de l'idéal et | de l'inconnu.

le hasard de cette rencontre funéraire, une grande tendance au romanesque et beaucoup de mysticisme dans la tête avaient amené les choses au point où elles en étaient,

Mademoiselle de Nathus était réellement amoureuse de ce fantôme, de cet être un peu surnaturel qu'elle n'avai jamais entrevu et dont l'image adorée était son œuvre à elle.

C'était dans son cœur et dans sa tête. in peu plus dans la tête à la vérité, un véntable amour, une passion sincère et puissante, chaste et lumineuse, je n'ai pas besein de le dire à des lecteurs qui ont compris ou deviné l'inviolable et merveilleuse innocence d'Antoinette.

Après un assez long silence dont la e fille ne s'aperçut même pas, tant elle était profondément absorbée par la foule de pensées qui se succédaient dans sa tête,madame de Nathus demanda doucament à sa fille :

- Est-ce tout, mon enfant ?

— Oui, ma mère, répondit-elle. Mais, après une minute de réflexion, elle ouvrait la bouche pour parler encore, quand Cerduzan fit demander M.de Mon-

taigre pour aflaire urgente. Savez-vous de quoi il s'agit? deman da le juge de paix au valet qui lui trans-

mettait les paroles de Roger.

Non, monsieur, répondit celui-ci. Pai vu un paysan causer avec de Cerdu-

Thus do table one

zan, qui m'a prié de vous avertir sans retard. n, je vais y aller. Si cela est tro

urgent, priez M. de Cerduzan de venir ne dire ce qu'il y a. Le domestique sortit. Mademoiselle de Nathus reprit la parole. - Je ne sais, dit-elle, si vous me com-

prendrez, ma mère, et vous aussi, ma - Parbleu! s'écria Mathilde avec plosion, et sur un tel ton, que malgré la gravité de la situation en faillit éclater de

rire. . Mais, continua la jeune fille avec une certaine exaltation, je suis éprise de M. du Hestre. Quand je suis seule, c'est avec lui que je m'entretiens, ; c'est à lui que je confie mes chagrins et mes espé

Antoinette fut interrompue encore une fois. C'était Cerduzan qui, sur l'invitation de M. de Montaigre, venait lui apprendre pour quelle cause excessivement pres-sante en réclamait son ministère.

Mais la jeune fille, très-surexcitée, ne prit pas garde à la présence de Roger et

- Ce jeune homme qui a consacré eunesse, toutes ses forces et sa vie à la France est mon héros. Je lui ai donné mon âme toute entière. M. du Hestre est men fiancé, il est mon épeux. Je n'en épouserai probablement pas d'autre. Voiépouseral prevauleure p là ce que je voudrais que l'on fit compren voilà ce qu'il faudrai révéler à cette envolée de jeunes gens

dont la vanité, dont les intrigues et la platitude me mettent ho

luzan, qui n'avait pas pu encor faire savoir au juge de paix de quoi il s'agissait, restait bouche béante et cherchait à se retirer.

- Pour achever ma pensée, poursuivit Antoinette, si jerencontrai un jeune hom-me qui cut montré comme M. du Hestre un ardent amour pour son pays et fait ce qu'a fait mon héros, alors peut-être consentirais-je à le prendre pour époux. Mais tout autro, jamais. Si celui-là ne se présente pas, et il ne se présentera très probablement pas, je resterais fidèle à la chère mémoire de celui que je vénère et que je pleure comme si j'étais sa veuve.

Antoinette en parlant ainsi avait les jeues animées, les lèvres frémissantes, le regard ardent. De temps à autre elle faisait un geste plein d'ampleur. On devinait qu'elle était tout entière à sa passion, car c'était vraiment une passion que le sentiment étrange qui la dominait.

- Qui nous aurait dit, reprit madame Saint-Aubin, que cet enfant avait une cervelle à roman, et à roman si complique ça? Voyons, vous ne dites rien, mon-sieur de Mentaigre. Parlez donc, émettez un avis.

Et la bouillante Mathilde se tourna du côté du juge de paix. Mais celui-c disparu, entraîné par Cerduzan.

(A suivre.)